



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2021-01-006

PUBLIÉ LE 9 JANVIER 2021

Sommaire

PREFECTURE DU CHER

18-2021-01-08-006 - AVIS DG ARS - COUVRE FEU (1 page)

Page 3

PREFECTURE DU CHER

18-2021-01-08-006

AVIS DG ARS - COUVRE FEU

Avis sur le projet d'arrêté fixant les horaires particuliers d'application des interdictions de sortie du lieu de résidence et de l'accueil du public dans certains établissements dans le département du Cher

Service émetteur : Direction Générale

Affaire suivie par : Christophe LUGNOT
Date : 8 janvier 2021

Monsieur le Directeur Général de
l'ARS Centre-Val de Loire

A Monsieur le Préfet du Cher

AVIS sur le projet d'arrêté fixant les horaires particuliers d'application des interdictions de sortie du lieu de résidence et de l'accueil du public dans certains établissements dans le département du Cher

Vu les indicateurs épidémiologiques publiés par Santé Publique France qui confirment une circulation toujours active du virus dans le département du Cher (pour la semaine du mardi 29 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021) :

- taux d'incidence de 243,60 / 100 000 habitants dans le département du Cher, en très forte augmentation et très au-delà des seuils d'alerte.
- taux de positivité de 10,80 % dans le département du Cher, très au-delà des seuils d'alerte.

vu les 19 clusters en cours d'investigation dans le département du Cher sur plusieurs communes, signant la circulation active du virus sur l'ensemble du territoire, 11 de ces clusters étant identifiés par Santé Publique France comme à criticité élevée ;

vu les analyses épidémiologiques qui mettent en évidence que les rassemblements qui impliquent des contacts rapprochés et fréquents entre les personnes induisent des risques de propagation du virus entre les personnes en l'absence de respect strict des mesures de protection dont le port du masque ;

L'agence régionale de santé émet un avis très favorable au projet d'arrêté fixant les horaires particuliers d'application des interdictions de sortie du lieu de résidence et de l'accueil du public dans certains établissements dans le département du Cher.

Le Directeur Général de l'ARS
Centre-Val de Loire

Laurent HABERT

